

2011_B137

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Energie - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Venelles - Installation de brises soleil orientables sur le bâtiment de la Mairie

Le 1^{er} avril 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARCON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse, DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD DESNUELLE Marie-Pierre, LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard, LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane, PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(s) :

CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet, LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 1ER AVRIL 2011

Rapporteurs: Monsieur Jacques Bucki

Objet: Energie - Attribution d'un Fonds de concours à la commune de Venelles - Installation de brises soleil orientables sur le bâtiment de la Mairie
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La commune de Venelles sollicite un fonds de concours pour la mise en place de solution passive d'amélioration du confort d'été par l'installation de brises soleils orientables pour sa mairie. Au titre du fonds de concours incitatif « maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables », la CPA peut accorder une participation au montant des travaux représentant 9 600 € HT.

Exposé des motifs :

La commune de Venelles sollicite la CPA pour un fonds de concours incitatif pour la mise en place de solution passive d'amélioration du confort d'été par l'installation de brises soleils orientables.

Conformément aux conditions et aux modalités d'attribution du fonds de concours, ces travaux ont fait l'objet d'un diagnostic énergétique et une étude du confort d'été sur le bâtiment de la mairie de Venelles. Cette étude conclut que l'installation de ce matériel permettra de réduire la température intérieure des bureaux de 2° C et réduira l'inconfort estival.

Les travaux projetés consistent dans l'installation de brises soleils orientables.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise SAM menuiserie.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût total de l'opération : 48 000 € HT

Recettes attendues :

CPA (20%)	9 600 €
-----------	---------

Autofinancement (80 %)	38 400 €
------------------------	----------

Il est proposé que la Communauté du Pays d'Aix, participe au titre de son fonds de concours incitatif « maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables ». La participation de la CPA ne peut excéder la part de financement prise en charge par la commune.

La CPA et la commune signeront une convention relative aux modalités de versement du fonds de concours, et une convention de transfert des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés par cette opération. La commune apportera toutes les données techniques nécessaires au dépôt de la fiche de CEE spécifique. Pour ce faire, l'installateur produira une attestation déclarant sur l'honneur de fournir exclusivement à la commune de Venelles, les documents et factures permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

En application de ce dispositif, il est proposé de participer à hauteur de 9 600 € HT représentant 20% du coût estimé.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n° 2009 – A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau

VU la délibération n°2007-A190 du Conseil Communautaire du 20 juin 2007 relative à la politique générale sur l'énergie et la diminution des gaz à effets de serre ;

VU la délibération n°2008-A176 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2008 relative à la mise en place d'une autorisation de programme et de crédits de paiements dans le cadre du fonds d'investissement aux communes en matière d'énergies renouvelables ;

VU la délibération n°2010_B376 du Bureau Communautaire du 22 juillet 2010 relative aux modalités d'attribution du fonds de concours incitatif pour la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

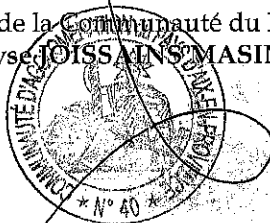
- **DECIDER** d'apporter un fonds de concours à la commune de Venelles pour la réalisation de brises soleil sur le bâtiment de la mairie à hauteur de 20% du coût total, soit 9600 € HT.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer les pièces relatives à ce dossier
- **DECIDER** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget 1DR Section Investissement, imputation 832/20414, dans le cadre de l'AP/CP 2010/9

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Energie - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Venelles - Installation de brises soleil orientables sur le bâtiment de la Mairie

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 13 AVR. 2011